Nº 95-640-X au catalogue

Les bleuets constituent un point fort du secteur agricole au Nouveau-Brunswick

Date de diffusion : le 10 mai 2017

Statistique Canada
Statistics Canada

Canada

Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca.

Vous pouvez également communiquer avec nous par :

Courriel à STATCAN.infostats-infostats.STATCAN@canada.ca

Téléphone entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

- Service de renseignements statistiques 1-800-263-1136
- Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants 1-800-363-7629
- Télécopieur 1-514-283-9350

Programme des services de dépôt

- Service de renseignements 1-800-635-7943
- Télécopieur 1-800-565-7757

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site www.statcan.gc.ca sous « Contactez-nous » > « Normes de service à la clientèle ».

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population du Canada, les entreprises, les administrations et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

Signes conventionnels dans les tableaux

Les signes conventionnels suivants sont employés dans les publications de Statistique Canada :

.	indisponible pour toute période de référence
..	indisponible pour une période de référence précise
...	n'ayant pas lieu de figurer
0	zéro absolu ou valeur arrondie à zéro
0^s	valeur arrondie à 0 (zéro) là où il y a une distinction importante entre le zéro absolu et la valeur arrondie
^{p}	provisoire
^{r}	révisé
x	confidentiel en vertu des dispositions de la *Loi sur la statistique*
^{E}	à utiliser avec prudence
F	trop peu fiable pour être publié
*	valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ($p<0,05$)

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Ministre de l'Industrie, 2017

Tous droits réservés. L'utilisation de la présente publication est assujettie aux modalités de l'entente de licence ouverte de Statistique Canada.

Une version HTML est aussi disponible.

This publication is also available in English.

Les bleuets constituent un point fort du secteur agricole au Nouveau-Brunswick

Au Nouveau-Brunswick, le nombre d'exploitations et d'exploitants agricoles a considérablement diminué en 2016 par rapport à 2011, et la province a connu la diminution de la superficie agricole totale la plus prononcée au Canada.

Graphique 1
Distribution provinciale de la superficie des terres consacrées à la culture des bleuets, 2016

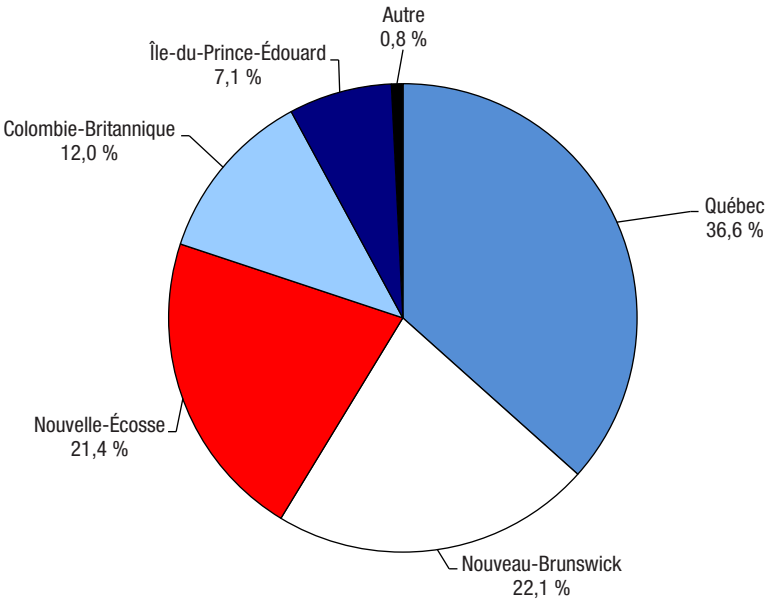

Note : En raison de l'arrondissement, la somme des pourcentages peut ne pas correspondre à 100 %.
Source : Tableau CANSIM 004-0214.

Toutefois, les exploitants agricoles qui ont poursuivi leurs activités ont vu leur ratio des dépenses aux revenus s'améliorer légèrement par rapport à 2011.

La superficie totale des terres consacrées à la culture de fruits, de petits fruits et de noix au Nouveau-Brunswick a augmenté de plus de la moitié par rapport à 2011, ce qui représente la hausse en pourcentage et en acres la plus importante au Canada. Cette croissance était surtout attribuable à la culture des bleuets.

Les cultures de pommes de terre, d'avoine et d'orge sont demeurées les trois principales grandes cultures au Nouveau-Brunswick, mais la superficie ensemencée pour la culture de pommes de terre et l'orge a diminué par rapport à celle déclarée en 2011.

Le nombre de vaches laitières a légèrement diminué par rapport à 2011, mais la production laitière a augmenté en raison d'une croissance de la production par animal.

Le Nouveau-Brunswick a déclaré la diminution la plus prononcée du nombre de porcs au Canada de 2011 à 2016, mais les quelques exploitations productrices de porcs qui ont continué leurs activités ont affiché la plus importante amélioration du ratio des dépenses aux revenus de la province depuis 2011.

Le secteur agricole primaire représentait 0,8 % du produit intérieur brut provincial (PIB agricole) en 2013. Ce pourcentage passe à 4,9 % lorsque les fournisseurs d'intrants et de services agricoles, les producteurs primaires, les transformateurs de boissons et d'aliments ainsi que les industries des détaillants et grossistes alimentaires ont été pris en compte (Statistique Canada. 2013. Tableau spécial, basé sur le produit intérieur brut 2013 par industrie – provincial et territorial).

En 2015, les exploitations agricoles du Nouveau-Brunswick employaient 6 262 personnes.

Le Nouveau-Brunswick déclare la deuxième baisse de pourcentage la plus importante du nombre d'exploitations agricoles

Le Recensement de l'agriculture de 2016 a permis de dénombrer 2 255 fermes de recensement au Nouveau-Brunswick, ce qui constitue une baisse de 13,6 % par rapport à 2011, et le deuxième recul en importance au Canada. En 2016, le nombre total d'exploitations agricoles au Canada a diminué de 5,9 % par rapport à cinq ans plus tôt.

Graphique 2
Nombre total d'exploitations agricoles, Nouveau-Brunswick, 1921 à 2016

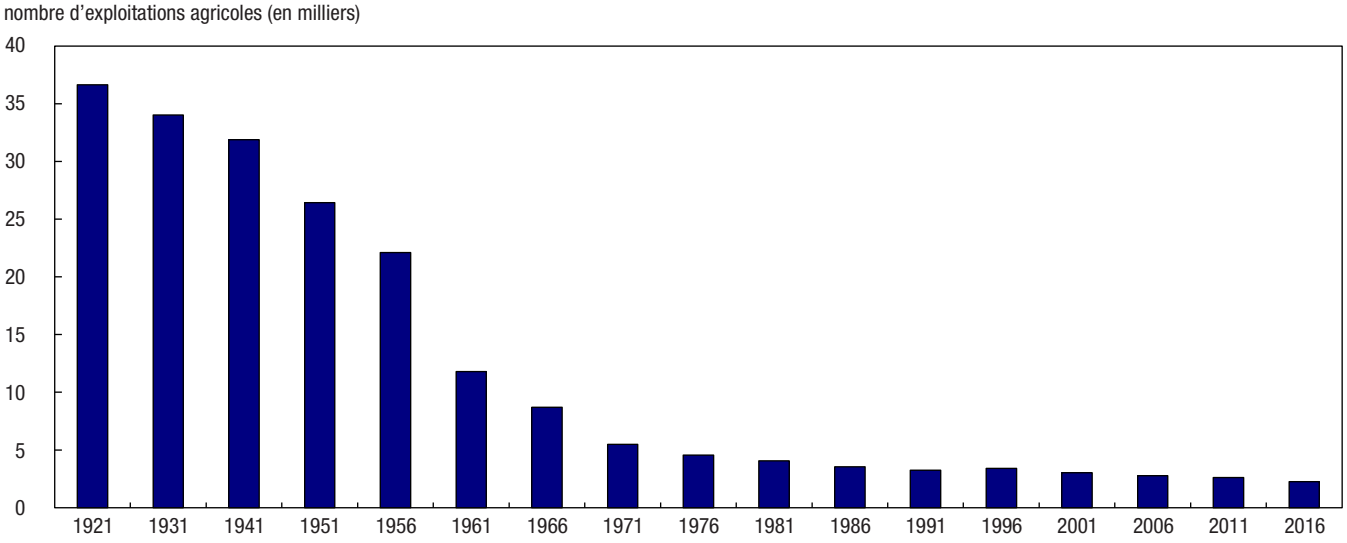

Sources : Tableaux CANSIM 004-0002 et 004-0204.

La culture des bleuets est le principal facteur à l'origine de la croissance de la superficie des terres consacrées aux fruits, petits fruits et noix

La superficie totale des terres consacrées aux fruits, petits fruits et noix a augmenté de 52,4 % par rapport à 2011 pour atteindre 45 480 acres en 2016. Il s'agit de la croissance la plus prononcée au Canada, tant sur le plan proportionnel que sur le plan de la superficie en acres. Cette croissance est en grande partie attribuable à la culture des bleuets (55,6 %), laquelle représentait 95,4 % de la superficie totale consacrée aux fruits, petits fruits et noix. Parmi les provinces de l'Atlantique, le Nouveau-Brunswick s'est classé au deuxième rang en importance en ce qui concerne la superficie consacrée aux fruits, petits fruits et noix. Les bleuets (43 369 acres) se classaient au premier rang des fruits, petits fruits et noix cultivés dans la province, suivi des canneberges (875 acres) et des pommes (553 acres).

Les revenus agricoles bruts des exploitations agricoles de type fruits et noix au Nouveau-Brunswick se sont accrus de 38,9 % par rapport à 2011 (en dollars constants de 2015), ce qui constitue l'augmentation en pourcentage des revenus agricoles bruts la plus prononcée pour ce type d'exploitation agricole au Canada.

La superficie de légumes de plein champ a baissé de 10,6 % par rapport à 2011 pour s'établir à 1 719 acres en 2016. Le maïs sucré (305 acres), la courge et le zucchini (232 acres), et la citrouille (212 acres) étaient les principaux légumes de plein champ en 2016.

La superficie consacrée à la production de fleurs et de légumes de serre a régressé de 11,8 % pour se chiffrer à 1,4 million de pieds carrés. La majorité de cette superficie était consacrée aux fleurs.

Le Nouveau-Brunswick demeure la deuxième province en importance pour ce qui est du nombre d'entailles d'érable

Le nombre d'entailles d'érable au Nouveau-Brunswick a augmenté de 20,5 % pour se chiffrer à 2,3 millions en 2016, ce qui représente proportionnellement la plus grande hausse au Canada. De plus, la province a déclaré à nouveau le deuxième plus grand nombre d'entailles d'érable, représentant 4,9 % du nombre total d'entailles d'érable au Canada.

Les conditions météorologiques favorables pendant la saison de production du sirop d'érable de 2016 ont donné lieu à une croissance de la production non seulement au Nouveau-Brunswick, mais aussi dans l'ensemble du Canada (tableau CANSIM 001-0008 consulté le 21 avril 2017).

Le Nouveau-Brunswick déclare une diminution du nombre d'exploitations agricoles, mais une croissance de la taille des exploitations

La superficie agricole totale sous la gestion des exploitants agricoles au Nouveau-Brunswick a diminué de 10,9 % par rapport à 2011 pour atteindre 835 329 acres en 2016, ce qui représente la baisse la plus marquée au Canada. Par ailleurs, la superficie des terres en culture de la province a affiché un léger recul de 1,9 % pour s'établir à 344 504 acres.

Alors que la superficie agricole totale a diminué, la taille moyenne des exploitations agricoles a augmenté, passant de 359 acres en 2011 à 370 acres en 2016. Au cours de cette période de cinq ans, la part relative de la superficie consacrée aux grandes cultures et au foin a reculé au profit de la production de fruits, petits fruits et noix.

La superficie agricole totale, à savoir les terres possédées ou exploitées par une exploitation agricole, comprend :

- les terres en culture;
- les terres en jachère;
- les terres améliorées et les terres non améliorées;
- les terres boisées et les terres humides;
- les autres terres (y compris les terres en friche et les terres où se trouvent les bâtiments agricoles).

Tableau 1
Type de cultures, en pourcentage, Nouveau-Brunswick, 2011 et 2016

	Pourcentage[1]	
Type de cultures	**2011**	**2016**
Grandes cultures	40,8	39,2
Foin	49,7	46,6
Légumes	0,5	0,5
Fruits, petits fruits et noix	8,5	13,2
Gazon et produits de pépinière	0,4	0,4
Total des terres en culture	**100,0**	**100,0**

[1] En raison de l'arrondissement, la somme des pourcentages peut ne pas correspondre à 100 %.

Source : Recensement de l'agriculture (3438).

Les pommes de terre constituent la principale culture au Nouveau-Brunswick

En 2016, les principales grandes cultures au Nouveau-Brunswick étaient les pommes de terre, l'avoine et l'orge. Cet ordre est demeuré le même par rapport aux résultats du Recensement de 2011. Le Nouveau-Brunswick s'est classé au huitième rang à l'échelle des provinces pour ce qui est de la superficie des terres consacrées aux grandes cultures.

La rotation des cultures offre des avantages sur les plans environnementaux et agronomiques, notamment le renforcement de la biodiversité et la perturbation des cycles d'organismes nuisibles, tout en permettant d'accroître l'utilisation de nutriments. Cette pratique améliore aussi bien l'utilisation du capital et de la main d'œuvre que la gestion des risques commerciaux et ce, en échelonnant les calendriers d'ensemencement et de récolte pour contrer les pressions environnementales et les maladies spécifiques aux produits.

Tableau 2
Les trois principales grandes cultures, Nouveau-Brunswick, 2011 et 2016

	Superficie (acres)	
Grande culture	**2011**	**2016**
Pommes de terre	51 814	46 240
Avoine	23 324	25 299
Orge	23 144	17 057

Source : Tableau CANSIM 004-0213.

Les exploitations agricoles de type autres cultures représentaient 22,9 % de l'ensemble des exploitations agricoles du Nouveau-Brunswick en 2016, alors que la proportion d'exploitations agricoles de type fruits et noix correspondait à 18,4 %. Les exploitations agricoles de type autres cultures comprennent les exploitations agricoles ayant déclaré des pommes de terre et des entailles d'érable, deux produits qui sont très présents au Nouveau-Brunswick. Les exploitations agricoles de type fruits et noix se classent au deuxième rang en importance, surtout en raison de la présence de bleuets dans la province.

Graphique 3
Nombre total d'exploitations agricoles selon le type d'exploitation agricole, Nouveau-Brunswick, 2016

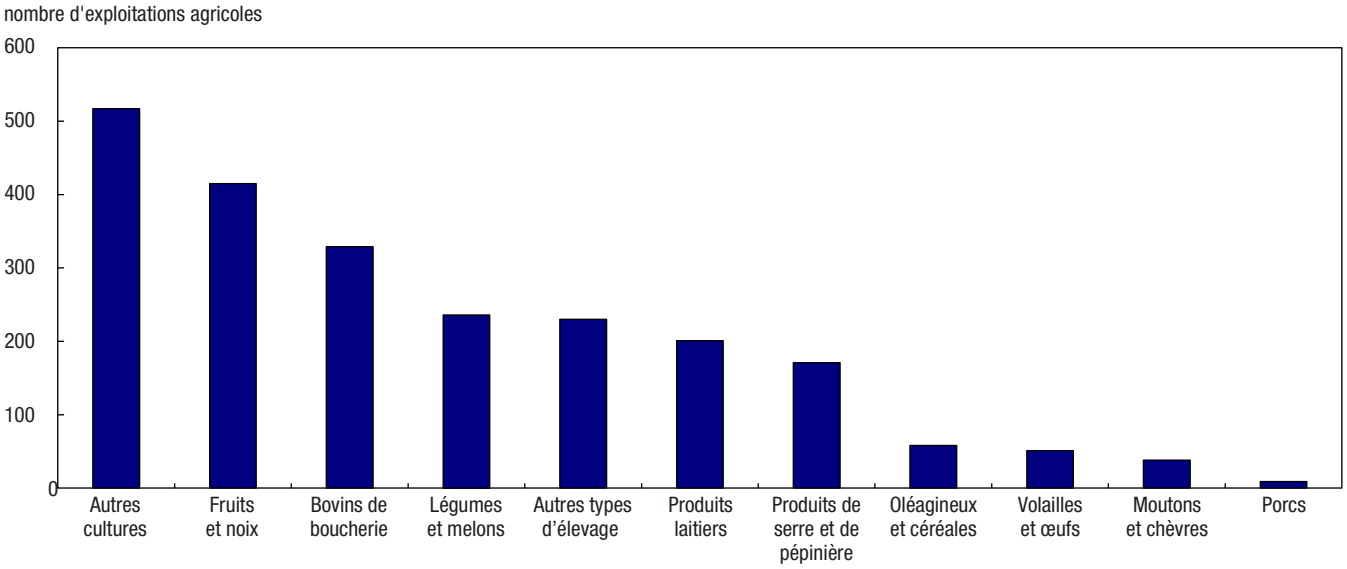

Source : Tableau CANSIM 004-0200.

La taille du cheptel de bétail continue de diminuer

Le nombre de vaches laitières au Nouveau-Brunswick a fléchi de 2,7 % par rapport à 2011 pour s'établir à 18 031 têtes en 2016, tandis que le nombre d'exploitations agricoles ayant déclaré des vaches laitières a reculé de 11,7 %.

La production laitière annuelle a crû de 7,1 % par rapport à 2011 pour s'établir à 144,2 millions de litres en 2016 (tableau CANSIM 003-0011 consulté le 21 avril 2017). Le repli du nombre de vaches laitières a été plus que compensé par la hausse de la production par animal, laquelle est attribuable aux améliorations de l'alimentation des animaux, de la génétique et des pratiques de production.

Le nombre de bovins de boucherie a diminué de 16,7 % par rapport à 2011 pour atteindre 22 001 têtes en 2016, étant donné que certains producteurs ont profité des prix plus élevés pour prendre leur retraite ou pour se concentrer sur d'autres sphères de la production agricole. Le nombre d'exploitations agricoles déclarant des bovins de boucherie a diminué de 19,0 %.

Le nombre de porcs au Nouveau-Brunswick a régressé de 43,8 % par rapport à 2011 pour s'établir à 30 715 têtes en 2016, ce qui constitue le recul absolu le plus prononcé du nombre de porcs au Canada. Le Nouveau-Brunswick se classe au huitième rang à l'échelle nationale en ce qui concerne la production de porcs. Compte tenu de la taille réduite du secteur dans les provinces de l'Atlantique, les producteurs ont eu plus de difficulté à se remettre des conditions du marché défavorables avant 2011. Les coûts élevés des aliments pour animaux et du transport ont contribué à la baisse de la rentabilité et de nombreuses exploitations ont mis fin à leur production de porcs.

La taille du troupeau ovin a diminué de 19,4 % par rapport à 2011 pour se situer à 7 481 animaux en 2016.

L'âge moyen des exploitants demeure stable

Le Nouveau-Brunswick comptait 3 005 exploitants agricoles en 2016, ce qui constitue une baisse de 13,4 % par rapport au nombre déclaré en 2011, et un recul semblable a été observé quant au nombre d'exploitations agricoles (-13,6 %).

Les femmes représentaient 22,2 % des exploitants agricoles en 2016, ce qui est supérieur à la proportion de 20,9 % observée en 2011, mais inférieur à la moyenne nationale s'établissant à 28,7 %.

L'âge moyen des exploitants agricoles au Nouveau-Brunswick a légèrement augmenté, passant de 55,5 ans en 2011 à 55,6 ans en 2016. Par ailleurs, la proportion de jeunes exploitants agricoles (c.-à-d. les exploitants âgés de moins de 35 ans) a aussi progressé, passant de 6,4 % en 2011 à 8,6 % en 2016.

Tableau 3
Pourcentage d'exploitants agricoles selon le groupe d'âge, Nouveau-Brunswick, 2011 et 2016

	Pourcentage d'exploitants agricoles[1]	
Groupe d'âge	**2011**	**2016**
Moins de 35 ans	6,4	8,6
35 à 54 ans	39,1	34,2
55 ans et plus	54,5	57,2
Total d'exploitants agricoles	**100,0**	**100,0**

[1] En raison de l'arrondissement, la somme des pourcentages peut ne pas correspondre à 100 %.

Source : Tableau CANSIM 004-0239.

En 2016, 37,0 % des exploitants agricoles du Nouveau-Brunswick ont dit avoir consacré plus de 40 heures par semaine à leur exploitation agricole au cours de l'année 2015, comparativement à 37,2 % cinq ans plus tôt. À l'échelle nationale, ce pourcentage était de 37,5 % en 2015.

Par ailleurs, la proportion d'exploitants agricoles qui ont déclaré avoir travaillé hors ferme a diminué. Ainsi, 44,3 % des exploitants agricoles du Nouveau-Brunswick ont dit occuper un emploi hors ferme en 2015, ce qui représente une légère baisse par rapport à 2010 (44,7 %). À l'échelle nationale, ce pourcentage était de 44,4 %.

Les dépenses diminuent plus rapidement que les revenus agricoles bruts

Les revenus agricoles bruts au Nouveau-Brunswick se sont chiffrés à 619,4 millions de dollars en 2015, tandis que les dépenses d'exploitation se sont établies à 524,1 millions de dollars. En moyenne, pour chaque dollar de revenus, les exploitations agricoles ont engagé 0,85 $ en dépenses en 2015, ce qui donne un ratio des dépenses aux revenus de 0,85. En comparaison, en 2010, le ratio des dépenses aux revenus au Nouveau-Brunswick était de 0,86. Le Nouveau-Brunswick est la seule province du Canada atlantique où ce ratio s'est amélioré.

Le ratio des dépenses aux revenus variait selon le type d'exploitation agricole. Les exploitations agricoles de type autres cultures (y compris les exploitations productrices de produits de l'érable et de pommes de terre) ont affiché le ratio le plus favorable en 2015 (0,80) comparativement à 2010 (0,86). Les exploitations agricoles de type porcin ont vu leur ratio des dépenses aux revenus s'améliorer le plus, passant de 1,02 à 0,86. Par ailleurs, les

exploitations agricoles de type oléagineux et céréales ont affiché la détérioration la plus prononcée du ratio des dépenses aux revenus, qui a augmenté pour passer de 0,92 à 0,97.

Le ratio des dépenses aux revenus représente le montant moyen des dépenses d'exploitation engagées par dollar de revenus agricoles. Le ratio est calculé en dollars courants.

On a utilisé les indices des prix pour obtenir des estimations en dollars constants des revenus, des dépenses et des valeurs du capital afin d'éliminer l'effet de la variation des prix dans les comparaisons d'une année à l'autre.

Le jour du recensement était le 10 mai 2016. On a demandé aux exploitants agricoles d'indiquer leurs revenus et leurs dépenses pour le dernier exercice financier terminé ou pour l'année civile (2015).

Autres faits saillants de l'agriculture au Nouveau-Brunswick

- Au Nouveau-Brunswick, 1,7 % des exploitations agricoles ont déclaré avoir un système de production d'énergie renouvelable en 2015, comparativement à 5,3 % à l'échelle nationale.
- Au Nouveau-Brunswick, 27,5 % des exploitations agricoles ont déclaré être constituées en société en 2016, ce qui représente une hausse par rapport à la proportion de 22,1 % déclarée en 2011 et une proportion supérieure à la moyenne nationale de 25,1 %.
- Le Recensement de l'agriculture de 2016 constituait la première occasion où l'on a demandé aux exploitants agricoles d'indiquer s'ils avaient un plan de relève écrit. En 2016, 7,1 % des exploitations agricoles du Nouveau-Brunswick avaient un plan de relève écrit, comparativement à 8,4 % à l'échelle nationale.
- La proportion d'exploitations agricoles produisant des produits biologiques au Nouveau-Brunswick est passée de 2,3 % en 2011 à 2,2 % en 2016. À l'échelle nationale, les exploitations agricoles déclarant des produits biologiques représentaient 2,2 % de l'ensemble des exploitations agricoles en 2016.
- Au Nouveau-Brunswick, 5,3 % des exploitations agricoles ont déclaré avoir utilisé une technologie d'alimentation automatisée pour les animaux en 2015.
- La valeur des terres et des bâtiments par acre au Nouveau-Brunswick s'est accrue de 17,4 % (en dollars constants de 2015) par rapport à 2011 pour se chiffrer à 2 157 $ par acre en 2016. À l'échelle nationale, cette valeur était de 2 696 $ l'acre.
- Au Nouveau-Brunswick, 22,1 % des exploitations agricoles ont déclaré avoir vendu des produits agricoles directement aux consommateurs en 2015.

Canada 150 : L'agriculture au Nouveau-Brunswick

Le Nouveau-Brunswick était l'une des quatre provinces fondatrices du Canada en 1867. En 1871, lors du premier recensement après la Confédération, 31 202 exploitations agricoles ont été déclarées dans la province, et la superficie consacrée aux pommes de terre s'élevait à 47 689 acres. En 1921, la province a déclaré 8 153 acres de fruits, petits fruits et noix et 104 439 entailles d'érable. Les pommes de terre demeurent une composante essentielle de l'industrie agricole du Nouveau-Brunswick et représentaient la plus importante des grandes cultures en 2016. Les superficies de fruits, petits fruits et noix ont également augmenté ; en 2016, 45 480 acres ont été déclarés, ce qui représente plus de cinq fois la superficie déclarée en 1921. De même, le nombre d'entailles d'érable a augmenté de plus de 21 fois dans la province ; 2 285 785 entailles ont été déclarées en 2016.

Statistique Canada tient à remercier la collectivité agricole du Nouveau-Brunswick de sa participation et de son aide lors du Recensement de l'agriculture de 2016.

Ferme de recensement : Une exploitation est considérée comme une ferme de recensement (exploitation agricole) si elle produit au moins un des produits suivants destinés à la vente :

- cultures : foin, grandes cultures, fruits ou noix, petits fruits ou raisins, légumes, graines de semence;
- animaux d'élevage : bovins, porcs, moutons, chevaux, gibier à poil, autres animaux;
- volaille : poules, poulets, dindons et dindes, poussins, gibier à plumes, autres volailles;
- produits d'origine animale : lait ou crème, œufs, laine, fourrure, viande;
- autres produits agricoles : arbres de Noël, gazon, produits de serre ou de pépinière, champignons, miel ou abeilles, sirop d'érable et ses produits.

Les données pour le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest ne sont pas incluses dans les totaux nationaux en raison de contraintes de confidentialité et parce que leurs définitions d'une exploitation agricole sont différentes. Les données pour le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest sont présentées séparément.

Types d'exploitations agricoles : La classification des types d'exploitations agricoles est une procédure qui permet de grouper les fermes de recensement selon leur production principale. Elle se fait en estimant les revenus que la ferme est susceptible de tirer de la vente des cultures et des animaux d'élevage déclarés dans le questionnaire, et en déterminant le produit ou le groupe de produits qui représente la plus grande part des revenus agricoles éventuels de la ferme. Ainsi, une ferme de recensement dont les porcs pourraient représenter 60 % des revenus totaux, les bovins de boucherie, 20 % et le blé, 20 % serait classée comme ferme porcine. Les types d'exploitations agricoles utilisés dans ce document sont établis d'après le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) de 2012.

ch/pdf (chevaux-vapeur/prise de force) : la mesure de la puissance disponible d'un moteur de tracteur pour tirer des outils.

Revenus agricoles bruts : Le Recensement de l'agriculture mesure les revenus agricoles bruts pour l'année civile ou financière précédant le recensement. Les revenus agricoles bruts (avant les dépenses) comprennent :

- les revenus de la vente de tous les produits agricoles;
- les paiements reçus de programmes et les revenus du travail à forfait.

Les éléments suivants ne sont pas compris dans les revenus agricoles bruts :

- les ventes de produits forestiers (par exemple, du bois de chauffage, du bois à pâte, des billes, des poteaux de clôture, des pilotis);
- les ventes de biens immobilisés (par exemple, des quotas, des terres, de la machinerie);
- les revenus provenant de la vente de produits achetés uniquement pour la vente au détail.

Total des dépenses d'exploitation : Le Recensement de l'agriculture mesure les dépenses d'exploitation pour l'année civile ou financière précédant le recensement. Les dépenses d'exploitation comprennent :

- tout coût associé à la production de produits agricoles (par exemple, le coût des semences, des aliments pour animaux, du carburant, des engrais, etc.).

Les éléments suivants ne sont pas compris dans les dépenses d'exploitation :

- l'achat de terres, de bâtiments et d'équipement;
- l'amortissement ou la déduction pour amortissement. L'amortissement représente la dépense économique d' « usure ». La déduction pour amortissement représente les dépenses inscrites par le déclarant en vertu des règlements sur les impôts.

2010 à 2015 : Certaines données se rapportent à une période de référence autre que celle du jour du recensement. Par exemple, la période de référence pour les données financières est l'année civile ou comptable précédant le recensement.

Exploitant agricole : Dans le cadre du recensement, un exploitant agricole est toute personne responsable de prendre les décisions de gestion nécessaires à la bonne marche d'une exploitation agricole le 10 mai 2016.

Coordonnées des personnes-ressources

Pour obtenir plus de renseignements ou pour en savoir davantage sur les concepts, les méthodes et la qualité des données, communiquez avec nous au 514-283-8300 ou composez sans frais le 1-800-263-1136 (STATCAN.infostats-infostats.STATCAN@canada.ca), ou communiquez avec les Relations avec les médias au 613-951-4636 (STATCAN.mediahotline-ligneinfomedias.STATCAN@canada.ca).